

## **Soutien aux entreprises : on dresse le bilan**

Depuis 2020, la communauté de communes a intensifié ses efforts pour accompagner les entreprises et les créateurs d'activités sur le territoire. Grâce à des permanences régulières tenues en partenariat avec divers acteurs, les entreprises bénéficient d'un soutien précieux pour leur développement ou leur création. En plus de ces accompagnements, des aides financières sont également accordées pour encourager la croissance économique locale.

### **Bilan des aides accordées en 2023**

- **L'aide au point de vente**

La communauté de communes a soutenu **14 entreprises**, en accordant un total de **58 190 €**. Cette aide cible les entreprises de moins de 50 salariés souhaitant améliorer ou créer leur point de vente. Les investissements éligibles incluent la rénovation de vitrine, les équipements de sécurité, les économies d'énergie et le matériel. Cette aide ouvre droit à une aide complémentaire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

- **Le prêt d'honneur**

La communauté de communes adhère à l'association Initiative seuil de Provence qui accompagne les porteurs de projets par l'octroi de prêts d'honneur à taux zéro. En 2023, **6 prêts d'honneur** ont été accordés pour un montant total de **59 000 €**. Pour rappel, un euro de prêt d'honneur permet de lever en moyenne 17 € de prêt bancaire traditionnel. Le prêt d'honneur est souvent incontournable dans le montage financier du projet.

### **Et que s'est-il passé depuis le début de l'année 2024 ?**

Depuis janvier 2024, déjà 3 aides au point de vente ont été accordées pour un montant total de **8 313 €** et une aide à l'immobilier a été accordée pour un montant de **10 000 €**. Pour rappel, l'aide à l'immobilier est destinée à des projets nécessitant un investissement immobilier.

[+ de détails sur les aides accordées](#)